

Conseil d'administration du 18 mars 2022, 9h30

Notes des élu.es PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

Nombre total de votants (en salle ou à distance) : 30 puis 29

Compte financier

Marie-Josée Brigaud (agent comptable) :

Art. 211 du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Normes comptables : instruction dgfip

Activité : résultat excédentaire

Charges totales : 2021 : 233 865 251 € + 4,5 % dont personnel 184 825 629 (+ 4,08 %)

Produits : 239 831 965 €

Dont État : 189 540 624 € + 4,22 % (dont SCSP : 185 750 035 € + 2,56 %)

Excédent : 5 966 714 €

Capacité d'autofinancement 2021 : 9 839 241,48 € (= résultat + dotations aux amortissements et provisions – reprises des amortissements et des provisions)

Nicolas Canry (VP chargé du Patrimoine mobilier et immobilier) demande pourquoi le poste dotation est passé à 14 millions.

Marie-Josée Brigaud : Cela vient de l'intégration de Lourcine dans le compte.

Besoins en fonds de roulement – 12 586 361 €. Il n'y a pas de problème particulier, mais c'est au moment des pics d'activité que cela compte vraiment, donc dans une évaluation infra-annuelle.

Trésorerie : + 6 900 458,42 €

Créances : RAS

Fonds de roulement net global : 27 916 465 €, en augmentation (son utilisation n'est possible que pour l'investissement).

Fondation : la comptabilité est distincte et elle fait l'objet d'une certification qui lui est propre.

Charges : 284 755,97 € dont 208 612,90 € de masse salariale financée à 55 % par les chaires (PCEL et Fédération Française de l'Assurance) et 45 % fonds de dotation

Fonds de dotation : 1 800 000 € montant initial

Montant au 31/12/2021 : 1 512 838,09 €

Dons et legs : 14 623 €

+ conventions de mécénat ou partenariats, gérés en fonds dédiés, n'ont donc pas d'effet sur le résultat

Besoin en fonds de roulement 651 979,62 €

Niveau de fonds de roulement : 651 979,XX €

Points sur les placements : 150 000 € placés, taux 1,03 %

Alain Jardel (élu BIATSS CGT) : Nous avons eu vingt-trois documents lundi en fin de matinée, cela laisse très peu de temps pour les étudier, c'est trop peu.

Marie-Josée Brigaud : On doit attendre la fin des travaux de certification avant de pouvoir diffuser les tableaux, ce qui conduit à cette situation.

Alain Jardel : Il faudrait quand même avoir les documents à la fin de la semaine précédant le conseil.

Julien Benini (directeur général des services) : les autres documents ont été envoyés en temps et en heure. Les délais sont très contraints et les services peuvent difficilement faire mieux. L'enjeu est avant tout celui de la donnée fiable en ce qui concerne les comptes.

Alain Jardel estime les membres du CA pourraient avoir les documents au fil de l'eau. Il ajoute que la question de la dette d'Accor pour la fondation ne date pas d'aujourd'hui.

Marie-Josée Brigaud : en 2018, date de la création de la fondation, il y avait un engagement des fondateurs à verser dans les trois ans les sommes (900 000 € chacun en tout). Accor s'est manifestée à l'été 2021 alors qu'une procédure de recouvrement contraint allait débuter. Accor a demandé un étalement avec limite de paiement en juin 2022. Si ce n'est pas respecté, une procédure de recouvrement sera lancée.

Christine Neau-Leduc (Présidente) : la demande d'Accor est liée à la crise sanitaire qui a touché l'entreprise, elle ne concerne donc pas que Paris 1.

Alain Jardel : Y a-t-il une loi qui impose un nombre de mois de paye d'avance (sachant que Paris 1 a un maximum deux mois) ? Que se passera-t-il s'il n'y a pas un mois d'avance ?

Marie-Josée Brigaud : À certaines périodes de l'année, la trésorerie ne comprend pas deux mois de paye. La règle des deux mois de trésorerie est liée à la paye à façon, qui est signée 1,5 mois à l'avance (elle est donc anticipée). S'il n'y a pas ces deux mois, on modifie le calendrier des versements, et l'État vérifie le fonctionnement de l'établissement. Le rythme de versement de la subvention de l'État pourrait être modifié (actuellement quatre versements) et avoir un effet sur cela.

Le commissaire aux comptes (cabinet Deloitte) rend compte de la mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2020-2021. L'année dernière une réserve liée à la non intégration de Lourcine avait été émise. Aujourd'hui, la certification est sans réserve, y compris pour la fondation. Il y a néanmoins certainement des points d'amélioration, mais c'est le lot de toutes les institutions.

Julien Benini vient de vérifier que les tableaux ont été envoyés le 10 mars. Il doit y avoir un problème avec le lien qui conduit aux documents en ligne (le lien filex marche).

Ludovic Ayrault (VP chargé des Finances et des Affaires juridiques) remercie Marie-Josée Brigaud pour son travail au sein de l'établissement et M. le commissaire aux comptes pour la richesse de leurs échanges ; il présente le compte financier.

- Solde budgétaire :

Budget initial voté le 28/01/2021 : -7,19 M€

Budget rectificatif n°1 (BR1) du 21/10/2021 : -4,46 M€

Compte financier de l'exercice 2022 : +6,77 M€

- Taux d'exécution

Recettes : 101,4 % du BR1 (98,5 % en 2020)

Dépenses : 96,94 % (très proche de 2020)

- Recettes + 12,32 M€ / 2020

Subvention pour charge de service public (SCSP) + 7,43 M€

Hors SCSP + 4,89 M€

- Dépenses +12,2 M€ en AE et + 9,36 M€ en CP / 2020

Alain Jardel : Pouvez-vous développer ce qui concerne l'ajustement RIFSET ?

Julien Benini : Cela concerne les modalités de prise en compte de la différence entre le corps de l'agent et sa fonction : la règle a été revue dans un sens plus favorable aux agents. Sont aussi concernées des actions de revalorisation individuelle ou collective et la correction d'anomalies dont certaines ont été relevées par vos soins. Mais ce n'est pas la revalorisation globale et générale du RIFSET.

Ludovic Ayrault : indique qu'il y a 71,4 jours de charges décaissables (62,6 en 2020), soit 43,59 M€ et + 6,9 M€ / 2020. Il attire l'attention sur la crise actuelle, avec une inflation croissante et des prix en augmentation pour les fluides. Il n'en demeure pas moins que la situation est saine, même s'il ne faut pas avoir un optimisme trop prononcé ; la prudence s'impose.

Valérie Chénieux (élue BIATSS CGT) évoque le repyramidage. L'université a-t-elle reçu des prénotifications de la part du ministère, sachant que dans certaines universités, le repyramidage n'a pas été entièrement financé par celui-ci ?

Christine Neau-Leduc : On n'a pas d'information spécifique. Hier à la CPU on nous a dit que ce serait compensé, mais le pyramidage n'est pas encore effectif, et il n'y a pas de compensation par anticipation.

Julien Benini : Il y a *a priori* aussi un repyramidage pour les BIATSS, mais nous n'avons pas d'information.

Valérie Chénieux attire à nouveau l'attention sur le problème du financement du repyramidage, par exemple à Rennes 2.

Julien Benini : Ceci étaye le discours de prudence raisonnée ou raisonnable.

Vote sur les éléments d'exécution comptable : unanimité

Vote sur l'exécution budgétaire : résultat : unanimité / report à nouveau : unanimité

Valérie Chénieux : Où en sommes-nous du recrutement du directeur des affaires financières (DAF), sachant que c'est actuellement Isabelle Denis qui fait office de DAF ?

Christine Neau-Leduc : Julien Benini va le préciser car ce recrutement dépend du DGS. Isabelle Denis est directrice par interim.

Julien Benini : Le recrutement pose plusieurs questions. 1) nous n'avons pas trouvé à ce stade chaussure à notre pied. 2) Marie-Josée Brigaud partant le 1^{er} novembre, cela amène à se questionner sur l'organisation d'ensemble (entre agence comptable et direction financière).

Christine Neau-Leduc : Nous cherchons à recruter des personnes qui nous paraissent pouvoir apporter quelque chose à l'établissement. Nous préférons ne recruter personne si ce n'est pas le cas. Ça a été pareil pour la DRH.

Valérie Chénieux : C'est quand même une fonction très importante, je ne vois pas comment une collègue qui était adjointe au DAF peut assumer les deux fonctions, sachant qu'elle est surchargée. Je ne vois pas comment on peut se passer d'un DAF, et je ne vois pas le lien avec l'agence comptable. Ce sont deux services différents, bien séparés.

Christine Neau-Leduc : C'est parce que nous sommes convaincus de l'importance d'un directeur financier que nous prenons un peu de temps. Nous sommes attentifs à la situation d'Isabelle Denis. Il n'y a pas de réorganisation mais des ajustements.

Julien Benini : Pour l'organisation, il faut savoir que quand on recrute quelqu'un et que ce recrutement s'inscrit dans un mouvement plus large, cela pose la question des profils et des compatibilités. Il y a aussi une réflexion à plus long cours sur les services et les fiches de postes.

Isabelle Denis : Merci Valérie. Ce n'est pas tous les jours facile, mais ça va. Des postes ont été pourvus. Émilie nous a rejoints début janvier. La DAFB ne se sent pas abandonnée, mais ce n'est pas pire qu'ailleurs.

Valérie Chénieux se demande comment on peut continuer à fonctionner durablement sans DAF.

Isabelle Denis : Sur la durée ça ne tiendra pas, mais on n'a rien manqué pour l'instant.

Projets d'investissement (500 000 €)

Christine Neau-Leduc : Il y a eu des projets déposés, huit pour le CA, de nombreux en CR et un peu moins en CFVU. Nous avons fait le choix de remonter les deux premiers projets de chaque conseil pour voir quels sont ceux que nous allons adopter. Nous avons aussi évoqué les projets déposés dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le ministère. Le dialogue stratégique de gestion a recommencé pour 2022, nous avons eu les résultats le 16 au soir : le projet e-convention (classé n°1 par le CA) a été accepté par le ministère et financé à hauteur de 100 000 € (au CA, la demande est de 200 000 €, qui passe donc à 100 000 €). Le projet Génération étudiante 2023 a été accepté par le ministère à hauteur de 110 000 € (mieux connaître nos étudiants pour améliorer leur accompagnement, enquête sur deux ans pour renforcer ORIVE : trajectoire académique, genre ; rendre ces données publiques), mais n'a pas été proposé à l'établissement dans les 500 000 €. Deux autres projets ont été retenus par le ministère dans le domaine recherche et innovation : une chaire universitaire Economie Sociale, Protection et Société (ESoPS) pour 140 000 €, une chaire Santé et SHS pour 150 000 €. Au total 500 000 € ont été reçus du ministère. Pour les projets déposés dans le cadre de nos 500 000 €, nous allons chercher des financements, même pour ceux qui ne seront pas retenus aujourd'hui dans le cadre de cette enveloppe. Par ailleurs on s'est rendu compte que certains projets pouvaient être rapprochés : thesaurus, archivum, etc. peuvent être mis en commun et trouver des financements.

Projets :

CA1 – e-convention

CA2 - Plein air (terrasses de PMF) : information supplémentaire, on s'est rendu compte que l'on pouvait mobiliser d'autres fonds, notamment par le biais d'une négociation avec le CROUS (pour

70 000 €), on pourrait également mobiliser la CEVEC et, en matière d'investissement, des crédits dans le cadre de la DPI. Du coup ce projet pourrait être financé en dehors de l'enveloppe des 500 000 €.

CFVU1 - Mieux s'exprimer pour mieux réussir : on a la capacité de le financer dans le cadre du PIA4 (précision de Raphaëlle Laignoux, vice-présidente chargée de la Vie étudiante et de campus : près de la moitié du PIA4 est consacrée à des projets de formation, en particulier transversaux, dont des cours d'expression écrite ou orale. On a donc décidé d'aller dans ce sens).

CFVU2 – Alumni

CR1 – Système d'information des données de la recherche (précisions de Violaine Sébillotte, Vice-présidente Recherche : projet visant à faciliter la vie des chercheurs et des laboratoires, notamment pour éviter les doubles saisies. Certaines universités l'ont déjà fait, comme l'université de Lorraine).

CR2 – Tremplin pour renforcer la dimension européenne

Nous allons faire une proposition qui exprime la politique d'établissement, soumise aux échanges et aux débats. Nous proposons de financer les projets :

- e-convention : 100 000 €
- alumni : 100 000 €
- données de la recherche : 220 000 €
- Tremplin (demande 115 000 €) : 85 000 €

Vote : 7 abstentions 22 pour

96 bd Raspail

Christine Neau-Leduc : L'immeuble hébergeait une partie de l'EHESS et appartient pour partie à Sorbonne Université et pour partie à la chancellerie, regroupement des treize universités de Paris. À chaque fois qu'un bien de la chancellerie est concerné par des travaux ou une vente, il faut passer par les treize CA. L'immeuble va être vendu.

Alain Jardel : L'immeuble est vendu 10 M€, quelle est la répartition ?

Christine Neau-Leduc : la somme va entièrement à la chancellerie qui développe des actions pour l'ensemble des universités. Par exemple, elle a le projet de financer un bâtiment de logement étudiants à la cité internationale, ou bien elle a fait transformer le domaine de Richelieu en centre des congrès, par exemple aussi la villa Finaly à Florence (en cours de rénovation).

Votes

Déclassement par anticipation de l'immeuble : unanimité

Délégation de pouvoir pour réaliser la vente à la chancellerie des universités : unanimité

Signature de la promesse de vente : unanimité

FSDIE

Raphaëlle Laignoux : présente le relevé de décision de la commission aide sociale, pour des demandes ponctuelles de la part des étudiants. Le 25 février 38 demandes ont été examinées, 31 accordées, les autres correspondent à des dossiers incomplets. Il y a eu une commission par mois depuis janvier. Il y a plus de demande car le CEVEC commence à être connu, et parce que le CROUS répond très lentement. Cela représente beaucoup de travail.

Vote : unanimité

Questions diverses

Alain Jardel : Un CCE est fixé jeudi prochain à 16h30 : vous pensez qu'on aura fini le CA en 2h30 ?

Soraya Messai-Bahri (Vice-présidente chargée des Ressources humaines) : Il y a trois points à l'ordre du jour du CA (RIPEC, dont 95 % est cadré réglementairement ; prime exceptionnelle ; revalorisation des régimes indemnitaires pour les BIATSS), ce devrait être possible. On ne peut pas reporter la CCE (commission consultative d'évaluation pour les bibliothèques) car on doit donner les résultats au ministère le lendemain.

Alain Jardel : Comptez-vous aborder le sujet du *share point microsoft* ?

Soraya Messai-Bahri : Ce point est repoussé au CT du 12 avril.

Alain Jardel : J'ai envoyé plusieurs courriers et abordé plusieurs fois la question : y a-t-il maintien ou non de recrutement RQTH pour des magasiniers de bibliothèque ?

Julien Benini : Il y a bien un poste ouvert au titre RQTH.

Alain Jardel : Qu'en est-il de la mise en place d'une année d'ancienneté pour le personnel ?

Pour les 15 € de complémentaire : beaucoup de collègues ne les ont pas touchés. Il faudrait repérer qui et pourquoi.

Julien Benini : Le versement des 15 € est en cours, il y a des délais de mise en place, il y aura des rattrapages en mars. Pour les agents qui ne se sont pas manifestés, on va faire une campagne de rappel, mais on ne va pas aller identifier individuellement les personnes qui n'auraient pas fait la démarche.

La séance est levée à 12h40

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

